

# COMITÉ LOCAL DE PANTIN POUR UN PARTI OUVRIER INDÉPENDANT

**Municipales 2008** : Un protocole a été signé entre la section du PCF, la section locale du Parti des travailleurs et le Comité local de Pantin pour un Parti ouvrier indépendant, pour :

## « *Défendre les services publics et les droits de la population de Pantin* »

**N**ous, militants du Parti des travailleurs, sans parti, ex-militants du Parti communiste, étudiants, salariés, sans emploi ou retraités, avons constitué un comité pantinois pour la construction d'un parti ouvrier indépendant.

Notre comité était représenté lors de la convention nationale des 24 et 25 novembre 2007 à Saint-Ouen, qui a rassemblé plus de 240 délégués, mandatés par 8026 travailleurs, militants de toutes tendances, élus, syndicalistes.

Cette convention a décidé de convoquer le congrès fondateur du parti ouvrier indépendant, les 13, 14 et 15 juin 2008.

**Il s'agit de construire un parti de lutte de classe, un parti de défense des intérêts des travailleurs et de la population, un parti pour la rupture avec l'Union européenne, pour l'unité de la classe ouvrière.**

La convention a décidé de mener une campagne pour l'unité, pour exiger un référendum pour dire **NON** au nouveau traité européen.

La situation est chaque jour plus difficile et tendue pour la classe ouvrière et pour la jeunesse, confrontée à une offensive de destruction de tous ses droits et acquis, menée par le gouvernement au compte des traités et directives de l'Union européenne :

- franchises médicales et fermeture des centres de paiement de la Sécurité sociale dans notre ville ;
- volonté de liquider le logement social HLM, pour sa privatisation ;
- remise en cause des régimes spéciaux de retraite, pour contraindre tous les salariés à passer à 41, puis 42... annuités ;
- fusion/destruction des services publics des Impôts et du Trésor, mais aussi ANPE / UNEDIC...

Mais des millions de travailleurs et de jeunes ont montré, par leurs grèves et manifestations, qu'ils n'acceptent pas la remise en cause de leurs

droits, de leurs acquis, pas plus qu'ils n'acceptent la destruction du Code du travail ou la privatisation des universités qu'exigent les traités de Maastricht ou de Lisbonne, et toutes les directives européennes (privatisation d'EDF-GDF, de la Poste, etc.).

C'est pour ce combat, dans le souci de l'aide à l'unité sur les revendications, que nous avons engagé la construction d'un nouveau parti ouvrier indépendant.

Pour défendre au quotidien les besoins et les revendications de la population, la convention nationale pour un parti ouvrier indépendant a appelé l'ensemble des comités à se renforcer et prendre leur place dans les élections municipales de mars 2008.

Nous avons alors engagé une campagne en défense du logement HLM, contre la politique de privatisation, de vente et d'expulsion des locataires dans notre commune, pour la construction massive des logements HLM dont la population a besoin à Pantin (3800 demandes de logements chaque année), et constitué une liste ouvrière indépendante pour les élections municipales de mars 2008, pour défendre les services publics et les droits de la population.

Une discussion s'est engagée avec la section locale du PCF, pour envisager la constitution d'une liste commune.

Partisans de l'unité sur les revendications, nous avons indiqué que pour nous, il ne s'agit pas d'intérêts « de boutique », mais d'essayer de se mettre d'accord sur une plate-forme de défense des intérêts de la population de Pantin, mis à mal par la municipalité PS-Verts sortante.

Nous avons abouti à un accord, établi dans le protocole, signé le 5 février 2008.

Ce protocole est le fruit de discussions et d'un compromis entre la section du PCF, la section du Parti des travailleurs et le comité local de Pantin pour un parti ouvrier indépendant.

**Nous avons signé ce protocole, parce que nous estimons que les propositions qu'il contient correspondent aux besoins de la population de Pantin. Si ces propositions étaient mises en œuvre, cela permettrait d'améliorer les conditions d'existence de la jeunesse, des habitants et travailleurs pantinois.**

Comme tout compromis, ce protocole n'intègre pas la totalité de nos positions.

Pour notre part :

- **nous sommes contre l'intercommunalité forcée**, pour la défense de la démocratie communale, pour la République une, indivisible et laïque ;
- **nous sommes contre « l'Europe des régions »** mise en œuvre dans le rapport Attali, qui prévoit la destruction des 36 000 communes, en les regroupant dans 6 ou 7 000 « super communes » ;
- **nous sommes pour le respect intégral du principe laïque** : « **Fonds publics à l'école publique, fonds privés à l'école privée** », donc pour que la municipalité ne finance aucune école privée. Des lois imposent un financement des écoles privées par les communes. Elles sont contradictoires au principe de laïcité et à la loi de 1905, de séparation des Eglises et de l'Etat. Ces lois doivent donc être abrogées, notamment l'article 89 de la loi d'août 2004.
- **nous sommes pour le retour de tout le logement social à l'Office public de HLM**, pour la renationalisation des services publics privatisés ou en voie de privatisation du fait des directives européennes (EDF-GDF, SNCF, la Poste, FranceTélécom)

**C'est l'Union européenne, avec le traité de Maastricht en particulier, qui ordonne de tout privatiser, d'en finir avec les monopoles** (pour installer la « concurrence libre et non faussée »).

Par exemple, quand Arcelor Mittal annonce la suppression de centaines d'emplois en Moselle, poursuivant la liquidation de la sidérurgie et des emplois dans ce département ouvrier, la commission européenne interdit immédiatement toute intervention de l'Etat pour sauver les travailleurs de Moselle !

En Suède, quand le Code du travail interdit à des patrons d'autres pays de payer leurs ouvriers sous le salaire minimum de chaque branche, la Cour de justice européenne estime... qu'il faut changer le Code du travail !

Le Livret A, dont l'argent sert à la Caisse des dépôts et consignations pour des prêts aux organismes de HLM, doit être retiré du monopole de la Poste et de la Caisse d'Epargne, pour le bénéfice des banques privées. La fin du monopole du Livret A (donc l'étranglement des organismes de HLM) est exigée par la Commission de Bruxelles, qui avait demandé en mai 2007 que la France s'exécute « *dans un délai de neuf mois* ».

Sur ces questions comme sur toutes les autres, c'est l'Union européenne qui dicte sa loi. C'est pourquoi, **dans la continuité et le respect du vote NON majoritaire le 29 mai 2005 (60,80% pour le NON à Pantin)**, nous exigeons **un référendum pour pouvoir dire NON de nouveau au traité européen de Lisbonne**, pour la rupture avec l'Union européenne et la sortie de ses institutions.

Tel est notre point de vue.

Nous estimons que **le protocole ci-joint, signé entre la section du PCF, la section du Parti des travailleurs et le Comité local de Pantin pour un parti ouvrier indépendant, constitue une base pour l'unité**, pour défendre les revendications concrètes de la jeunesse, des habitants et des travailleurs de Pantin.

**C'EST POURQUOI NOUS VOUS APPELONS À LE SOUTENIR, À SOUTENIR LES CANDIDATS MEMBRES DU COMITÉ LOCAL DE PANTIN POUR UN PARTI OUVRIER INDÉPENDANT, CANDIDATS SUR LA LISTE D'UNITÉ CONDUITE PAR JEAN-PIERRE HENRY, POUR :**

- **le maintien et la réouverture des centres de paiement de la Sécurité sociale** des Courthillères et de Hoche ;
- **le maintien et la défense de tous les services publics** à Pantin (EDF, la Poste...)
- la **construction massive de logements HLM** pour répondre aux 3800 demandes de logements en souffrance ; pour le **retour des logements sociaux dans l'Office municipal de HLM**, et **contre toute vente de HLM** ;
- la **construction des crèches collectives publiques nécessaires** pour répondre aux besoins de la population ;
- la **remunicipalisation de tous les services privatisés**, et leur fonctionnement avec les personnels statutaires en nombre suffisant

*Si vous partagez notre démarche, si vous partagez nos positions,*

**nous vous appelons à signer ce mandat,**

*et si vous en êtes d'accord,*

**à rejoindre le Comité local de Pantin pour un parti ouvrier indépendant**

Prénom, Nom : .....

Adresse : .....

Mail : ..... Téléphone : .....

Je soutiens ce mandat

Je souhaite prendre contact avec le Comité local de Pantin pour un parti ouvrier indépendant

Je souhaite prendre ma carte de membre fondateur du parti ouvrier indépendant

Soutien financier :..... euros

signature :

**Pour tout contact : Comité local de Pantin pour un parti ouvrier indépendant**

François Livartowski - 13 rue M. Borreau 93500 Pantin - 06.81.80.33.60 - flivart@yahoo.fr

PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LE PARTI COMMUNISTE, LE PARTI DES TRAVAILLEURS  
ET LE COMITÉ LOCAL DE PANTIN POUR UN PARTI OUVRIER INDÉPENDANT,  
POUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES DE MARS 2008 À PANTIN

En vue des prochaines élections de mars 2008, les organisations ci-dessus nommées conviennent de ce qui suit :

Le Parti Communiste, la section locale du Parti des travailleurs et le comité local de Pantin pour un Parti ouvrier indépendant, s'engagent à ce que soit intégré dans le programme municipal qu'ils élaboreront en commun, et que les élus de la liste « *Du courage à gauche pour un Pantin de toutes les solidarités* », conduite par Jean-Pierre Henry, aient pour mandat d'œuvrer pour :

- faire respecter le vote des Pantinois contre le traité de Maastricht et le projet de « constitution » européenne (60,80% de NON le 29 mai 2005), et donc refuser de se faire le relais de la politique de l'Union européenne dans la gestion municipale. La liste exige un référendum sur le traité de Lisbonne, pour que la population puisse de nouveau dire NON ;
- préserver l'autonomie de la commune de Pantin et du conseil municipal, se prononçant clairement contre tout projet de « Grand Paris » ou « Paris métropole », qui menace l'existence des communes, des départements, des services publics et des droits de la population ;
- ne pas faire supporter à la population le coût des transferts de charge de l'État vers les départements et les communes en application des lois de décentralisation. Les élus de la liste alerteront la population et proposeront de se mobiliser dans l'unité, chaque fois que nécessaire en direction des pouvoirs publics, pour exiger la compensation intégrale des charges nouvelles, et le retour à l'État des missions qui relevaient de l'État ;
- le respect et l'application du principe laïque et républicain : « fonds publics à l'école publique, fonds privés à l'école privée », et, conformément à la loi de 1905, pour que la municipalité ne finance aucun culte en dehors des obligations de la loi ;
- les élus de la liste oeuvreront pour que l'un des rôles du conseil municipal soit d'agir contre toutes les discriminations, de fait ou de droit, en défendant ou regagnant les services publics pour tous les Pantinois :
  - o contre la fermeture du centre de paiement de la Sécurité sociale de la rue Hoche, pour la réouverture du centre de paiement des Courtilières ;
  - o pour la construction des logements nécessaires pour répondre aux demandes des Pantinois, dans le cadre de l'Office municipal de HLM et de la maîtrise municipale du foncier ; contre la vente des logements HLM
  - o pour la construction de crèches collectives publiques répondant aux besoins de la population ;
  - o pour la remunicipalisation des secteurs qui doivent dépendre du service public, comme l'eau ou le nettoyage de la voirie, et tous autres secteurs devant dépendre d'un service public pour répondre aux besoins de la population ;
  - o pour la défense de l'école publique et de chaque classe dans les écoles maternelles, élémentaires et secondaires de Pantin ; pour la construction des écoles nouvelles et la création des postes nécessaires afin que les enfants soient accueillis dans les meilleures conditions ; pour la défense et l'ouverture des classes et postes spécialisés nécessaires aux enfants en difficulté ;
  - o pour le rétablissement de l'agence de paiement EDF-GDF et des bureaux de Poste avec tous leurs personnels, pour accueillir et répondre à la population ;
  - o contre la fusion ANPE/UNEDIC, Impôts/Trésor public, aux côtés des syndicats de salariés, pour défendre les droits de la population ;
  - o contre toute augmentation des impôts locaux, en organisant une modification du quotient familial qui arrête de pénaliser les familles populaires ;
- les élus de la liste oeuvreront, pour cela, au rétablissement d'un fonctionnement collectif et serein du conseil municipal et du travail de la municipalité : les commissions municipales travailleront chaque projet avec les personnels communaux qualifiés et en nombre suffisant, pour mettre en oeuvre et rendre compte régulièrement du mandat confié par la population ; l'exercice de la démocratie communale permettra que sur toutes les questions qui les intéressent, les Pantinois aient accès aux informations, documents et réunions du conseil municipal ;

- dans une situation de plus en plus difficile pour la population et les salariés, du fait de la politique de l'Union européenne et des gouvernements qui acceptent de l'exécuter, les travailleurs ont plus que jamais besoin de défendre et renforcer leurs organisations indépendantes pour défendre leurs droits et revendications ; dans le respect de leur indépendance réciproque, les élus de la liste oeuvreront pour que la bourse du travail conserve les moyens nécessaires à la liberté de réunion et de travail des organisations ouvrières ;

Les organisations ci-dessus nommées estiment possible d'engager en commun, avant, pendant ou après les élections elles-mêmes, des campagnes de pétition et de mobilisation de la population pour défendre les droits et services publics mentionnés ci-dessus.

**Dans le cadre de l'élection, il est établi par ce protocole :**

- que tout document de campagne, programme de la liste, profession de foi, etc. seront établis en commun, sans remettre en cause aucun des engagements ci-dessus, par le collectif de campagne dont font partie à égalité tous les membres, qui conservent leur liberté d'expression
- que les engagements contenus dans ce protocole s'entendent pour le premier et le second tour de l'élection
- que chaque partie conserve sa liberté de vote au conseil municipal
- que les dispositions concernant le second tour de l'élection et un éventuel accord avec d'autres listes exigent comme préalable qu'aucune des bases d'un éventuel accord ne soit en contradiction avec le présent protocole.
- que le Parti des travailleurs et le Comité local de Pantin pour un parti ouvrier indépendant auront deux élus si la liste arrive en tête au premier tour.

Fait à Pantin, le 5 février 2008

Pour le Parti Communiste :

Pour le Parti des travailleurs :

Pour le Comité local de Pantin pour un parti ouvrier indépendant :

Fabrice Criquet

J.P. Hedry

The image shows three handwritten signatures in black ink. The first signature is for the Communist Party, the second is for the Workers' Party (with the name 'LIVARTOWSKI FRANÇOIS' written above it), and the third is for the Independent Workers' Party of Pantin (with the name 'FABRICE CRIQUET' written above it). To the right of the second and third signatures, there is a signature that reads 'J.P. Hedry'.